

France

Avec la nouvelle constitution budgétaire, l'Etat promet de rendre des comptes aux Français

Cinq ans après son adoption au Parlement, la loi organique relative aux lois de Finances (LOLF) entre en vigueur avec la présentation du projet de budget pour 2006, ce matin, en Conseil des ministres. Les crédits ne seront plus présentés ministère par ministère, mais par missions et programmes.

La LOLF pour les nuls ». C'est ainsi que les hauts fonctionnaires de Bercy surnomment le « guide pratique » de la loi organique relative aux lois de Finances (LOLF), publié tout récemment à destination des parlementaires. L'anecdote en dit long sur ce qui attend les députés et les sénateurs, à quelques jours de l'examen du projet de loi de Finances pour 2006. Car, tel un nouvel ordinateur, la LOLF fait peur. Elle semble même, pour le néophyte, totalement absconse, en instaurant une nouvelle procédure entre l'exécutif et le législatif, une nouvelle présentation des crédits publics et un nouveau jargon. Or le jour J est enfin arrivé.

La nouvelle constitution financière de l'Etat, votée en août 2001, entre en vigueur ce matin, avec la présentation du budget 2006 en Conseil des ministres. Pour Alain Lambert, sénateur UMP de l'Orne et ancien ministre du Budget, et Didier Migaud, député PS de l'Isère et ancien rapporteur du budget à l'Assemblée nationale, c'est l'aboutissement de cinq années de travaux de haute voltige. Les pères fondateurs de cette petite révolution n'en sont pas peu fiers, car la feuille de route a été parfaitement suivie, dans un climat de coopération politique rare entre la droite et la gauche. La LOLF apparaît, il est vrai, comme un véritable outil démocratique. Elle renforce les pouvoirs du Parlement sur la procédure budgétaire qui occupe chaque printemps le gouvernement, puis chaque automne les deux assemblées, pour aboutir à un vote final entre Noël et le nouvel an.

La comparaison avec 2005 ardue

Au lieu des quelque 850 chapitres qui constituaient depuis 1959 le célèbre « bleu budgétaire », le document annexé au projet de loi de Finances détaillant tous les crédits de l'année à venir, ministère par ministère, le ministre de l'Economie et des Finances doit dévoiler aujourd'hui le contenu de 34 missions, subdivisées en 132 programmes, eux-mêmes découpés en 620 actions. Plutôt que de ventiler le budget par types de dépenses, la LOLF impose de traiter désormais explicitement des politiques publiques. Exemple : on ne parle plus du budget du ministère de l'Intérieur, mais des montants alloués, notamment, à la mission « sécurité », au sein de laquelle on trouve un programme « police » et des actions telles que la « sécurité routière » ou l'« ordre public ». Concrètement, les documents qui seront distribués à la presse cet après-midi, à Bercy, seront « très colorés » et « assortis de nombreux graphiques », indique un responsable de la Direction de la réforme budgétaire. L'idée est de rendre ce grand rendez-vous annuel plus lisible pour le grand public, même si, cette année, la transparence sera toute relative car, avec le

changement de maquette budgétaire, la comparaison entre le budget 2006 et le budget 2005 sera ardue.

« La LOLF fait de l'efficacité de la dépense publique l'objectif numéro un », rappellent Alain Lambert et Didier Migaud. Dorénavant, chaque contribuable saura à quoi servent les impôts qu'il paie. Les missions, programmes et actions devront en effet être justifiés « dès le premier euro », alors que, jusqu'à présent, les crédits des ministères n'étaient arbitrés qu'en fonction de leur évolution d'une année à l'autre.

Une logique de résultat

Pour cela, le gouvernement et le Parlement se fixeront près de 700 objectifs chiffrés, qui seront mesurés par environ 1.300 indicateurs. Un tableau de bord très épais sera ainsi élaboré et permettra, l'année suivante, de dresser un bilan de performance. L'Etat bascule de cette manière d'une logique de moyens à une logique de résultats. Un mode de fonctionnement qui n'est pas étranger au monde de l'entreprise. D'ailleurs, les pouvoirs publics vont devoir se soumettre à la comptabilité d'exercice, comme dans le secteur privé, avec un actif et un passif. A partir de 2007, le gouvernement sera tenu de clore les comptes de l'année précédente, de les soumettre à l'examen de la Cour des comptes pour certification, puis d'en faire une présentation publique au printemps. Ce nouveau mode de fonctionnement aura l'avantage de décrire régulièrement la situation patrimoniale de l'Etat (immobilier, dette...). Tout ne fait que commencer.

G. D.

Avec l'aimable autorisation des Echos

Les Echos
Le Quotidien de l'Economie